



27190



Séance du conseil municipal du 17 août 2017

1. SIVOS : POINT SUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les Temps d'Activités Périscolaires ou TAP sont maintenus pour la prochaine rentrée scolaire. Au Fidelaire, ils ont lieu le lundi de 13h15 à 16h15. La communauté de communes maintient son aide qui est de 50 € par élève versée directement aux associations intervenantes. Par contre, l'Etat et la CAF supprimeraient leurs subventions en 2018.

2. FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE VOIRIE AU BOURJOJO

La communauté de communes va réaliser des travaux de voirie au carrefour de la rue du Bourjojo et des Ratours et des aménagements de trottoirs sont à effectuer. Le montant de ces travaux s'élève à 1402.40 € ht et il revient à la commune de prendre en charge 50 % du ht, soit 701.20 €, le reste étant supporté par la communauté de communes du Pays de Conches. Le conseil municipal accepte le montant du fonds de concours demandé.

3. SIEGE : MISE AUX NORMES RESEAU ELECTRIQUE A LA CROIX ROUGE

Le conseil municipal décide de demander que soit inscrite l'opération de remplacement de fils nus en torsadés à la Croix Rouge et des 4 poteaux vétustes dont l'estimation à charge de la commune s'élève à 783.33 € avec le branchement d'une lanterne pour un total de travaux chiffrés à 12500 € ttc.

4. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2017

Sur le budget de la boucherie : des écritures vont être passées pour capitaliser l'indemnité de remboursement anticipé s'élevant à 8 316.76 €.

Pour le budget communal : la somme de 170 000 €, qui avait été demandée au crédit agricole comme ligne de trésorerie et qui, finalement, est un court terme d'un an, devra être intégrée comme tel au budget avec les ajustements qui s'imposent.

5. AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRETS DU CAR SCOLAIRE

A l'occasion du nouvel appel d'offres concernant les services de transport scolaire dans le département de l'Eure pour les 9 prochaines années, le conseil départemental a défini pour chaque commune les arrêts et services.

Ainsi, en tenant compte de l'obligation qui lui est faite de limiter à une heure maximum, le trajet effectué par les élèves, le conseil départemental a déterminé 9 arrêts sur la commune du Fidelaire et a diagnostiqué chaque point d'arrêt pour leur mise en sécurité.

Des aménagements par la commune et la communauté de communes ont donc été réalisés dans ce sens. 5 arrêtés restent encore à aménager pour que leur conformité soit validée par le conseil départemental : la Chète, la Maçonnerie, le Bourg (Mairie, école), Frémontel.

Il est à noter par ailleurs, qu'au 1^{er} septembre 2017, la compétence transports scolaires sera transférée à la Région et c'est la société KEOLIS, qui a obtenu pour 9 années le marché, de transport scolaire dans le département.

6. POINT SUR LA BOULANGERIE

La convention proposée par la communauté de communes pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement de l'immeuble de la boulangerie est acceptée ainsi que le devis des travaux d'un montant de 17 405.52 € ttc, la part à la charge de la commune étant de 6582.48 € ttc.

7. CREATION D'UN NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE PERSONNEL (RIFSEEP)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le **R**égime Indemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale. Il revient à l'assemblée délibérante d'instituer ce régime et ensuite c'est le maire qui attribue ou non les indemnités au personnel au vu des critères établis par la délibération.

Ainsi, le conseil décide de soumettre au comité technique du centre de gestion les propositions suivantes pour l'ensemble du personnel de la commune :

Catégorie C : 2 groupes de fonction tenant compte de la technicité, de l'expérience et de la qualification pour le premier avec une fourchette de 0 à 2000 € et le second concerne les tâches d'exécution avec une fourchette de 0 à 1800 €.

Catégorie A : 1 groupe tenant compte de la technicité, de l'expérience et de la qualification avec une fourchette de 0 à 3000 €.

8. QUESTIONS DIVERSES

Déploiement téléphonie mobile : Free Mobile vient de faire savoir que des démarches sont entreprises pour déployer son réseau sur la commune du Fidelaire, projet de pose de 3 antennes sur le château d'eau.

Passage des Foufous Motards de la Barre en Ouche le 3 septembre : Ces motards, environ une centaine, à l'occasion d'une balade, feront une halte au Fidelaire le dimanche 3 septembre 2017 vers 11 heures pour exposer leurs motos devant la mairie.

Point de collecte verres et vêtements rue des Buissonnets : L'état de ce lieu, réservé à la seule collecte des verres et des vêtements, est intolérable. Aussi, il est demandé de réfléchir à une solution pour empêcher les dépôts d'autres déchets.

Fait au Fidelaire, le 24 août 2017



Mairie LE FIDELAIRE - 7, rue de la Mairie - 27190

- Tél. : 02 32 30 72 12 - Fax : 02 32 30 72 01 - E.mail : mairielefidelaire@wanadoo.fr

Permanences : Mardi, mercredi, vendredi 15 h 30 à 18 h 30 et premier samedi du mois de 10 h 00 à 12 h 00